Olivier Solioz, président de la SPVal

Les enjeux du second semestre

Stéphane Darbellay, président de l'AVECO

La nouvelle année 2026 est déjà âgée d'une vingtaine de jours. Des impulsions positives ont été données dès la reprise du 5 janvier. Les activités associatives internes et celles liées au Service de l'enseignement ont repris et seront très certainement régulières afin de faire avancer les dossiers ouverts.

La Matze

La Matze de janvier vous propose différentes citations inspirées par la projection dans le futur.

« Le futur appartient à celui qui a la plus longue mémoire. » ***Friedrich Nietzsche***

« Le futur appartient à ceux qui voient les possibilités avant qu'elles ne deviennent évidentes. » ***Théodore Levitt***

Planification et organisation scolaire 2026-2027

Les étapes vécues par les enseignant·es sont encore et toujours les mêmes que celles des années précédentes. Les desiderata seront à rendre pour la mi-janvier 2026 (certains déjà en décembre 2025!). Cette temporalité et ces délais sont toujours des pratiques très discutables.
Cet exercice de planification professionnelle, demandé aux enseignant·es, représente une étape particulière dans l'année, et demande à chacun·e de se projeter dans son activité professionnelle. Il est particulièrement acrobatique si certains paramètres généraux de l'école (nombre et articulation des classes, des périodes, des modules, des décharges) ne sont pas communiqués officiellement par les directions.

Gestion de ressources humaines

La délégation de compétence confiée par le DEF-SE (autorité d'engagement) aux directions d'école (autorité de désignation) induit de grandes responsabilités organisationnelles pour les écoles. Dans les paramètres importants, nous pouvons relever certains points:

- Attribution des classes, des duos pédagogiques, du titulariat.
- Décharges 58 ans.
- Congés sabbatiques, prolongation d'un congé maternité-paternité ou diminution du taux d'activité.
- Gestion des deux périodes (32->30) au primaire, moyenne pluriannuelle.
- Engagements en durée déterminée – indéterminée ou comme remplaçant·e.
- Dotations pour les fonctions spéciales: médiation, ERVE/ERCO, étude dirigée, soutien permanent/non permanent, périodes d'enseignement allophone, adjoint·e, etc.

Cahier des charges des fonctions spécifiques

L'introduction du Cahier des charges (CdC) pour les enseignant·es de l'école obligatoire à la rentrée 2025-2026 s'est effectuée sans provoquer de grands bouleversements, malgré des présentations et des procédures très disparates selon les établissements.

En novembre-décembre 2025, le SE a transmis aux associations les documents de base pour les CdC pour les fonctions spécifiques. Ces dernières sont:

- Enseignant·e spécialisé·e
- Titulaire 1H à 8H et CO
- ERVE ou ERCO*
- Enseignant·es F2
- Personne-ressource AV-AC&M
- Enseignant·e soutien allophone*
- Médiateur·trice*

Les associations des degrés primaires et CO se sont penchées sur les formulations et les adaptations nécessaires à ces CdC. À noter que, pour trois CdC*, les documents sont encore attendus par les présidents de l'AVECO et de la SPVal. Des rencontres seront nécessaires en début d'année 2026 pour travailler plus en détail sur les retours transmis.
Le travail sur le CdC des enseignant·es spécialisé·es est suivi par l'AESVal en collaboration avec l'Office de l'enseignement spécialisé.
Pour certain·es collègues qui assurent de l'enseignement et une fonction spécifique, le taux d'activité dans les deux activités doit être pris en compte pour cibler les activités réalisables des deux CdC.
Pour les collègues à 100% ERVE et/ou ERCO, le CdC spécifique devrait pouvoir couvrir l'entier des trois champs habituels.
Les CdC des adjoint·es et des directions seront également à analyser pour les collègues qui ont conservé des périodes d'enseignement.

Enquête de satisfaction

Le Groupe de pilotage a pris connaissance des axes du plan d'action ainsi que du calendrier fixé pour 2025-2026. La charge et le stress au travail, la numérisation et la santé au travail ont été retenus comme les points nécessitant des actions et des améliorations par l'État.
L'analyse des réponses des directions au questionnaire transmis en novembre 2025 devrait compléter les éléments retenus issus des résultats de l'enquête auprès des enseignant·es.

Pour l'image de la profession, notre coordinatrice FMEP attend toujours la présentation des résultats de l'enquête menée par la HEP-VS.
Le GPil aura donc du travail pour plusieurs séances avant la présentation des résultats et l'annonce des actions à mener entre mai et juin 2026.

cf. Educateur de novembre 2025

GT sur l'administration du temps de travail du personnel enseignant

Ce GT devra absolument se réunir à plusieurs reprises pour finaliser les différents points liés à son mandat. La publication en aout 2025 des trois CdC (scolarité obligatoire, Sec II professionnel, Sec II général) permet la prise en compte des pourcentages de travail dans les réflexions du GT.
Les modalités pour la transition du début de l'année administrative au 1er aout, pour la comptabilisation à 52 semaines ainsi que pour les autres points du mandat, seront à finaliser.

GT sur l'évaluation

La SPVal et l'AVECO sont toujours en attente d'une décision formelle sur l'annualisation des notes dans la scolarité obligatoire.
La suite des travaux du GT évaluation devrait pouvoir reprendre pour finaliser les sept lignes directrices ainsi que le cadre de l'évaluation.
Pour rappel, les associations avaient transmis un retour à la consultation pour le mois de novembre 2024. Le Service de l'enseignement a par la suite travaillé en interne sur ce dossier.
Les présidents de l'AVECO et de la SPVal sont disponibles pour les futures séances.

Équipements numériques des écoles-enseignant·es

Les éléments relevés par l'AVECO et la SPVal sont d'actualité. Le contenu lié à l'équipement mentionné dans les *Lignes directrices pour l'infrastructure informatique et les équipements numériques dans les écoles obligatoires* publiées par l'OEN sont mis en pratique ou planifiés de manière «unilatérales» par certaines communes. Les places de travail pour les enseignant·es sont principalement concernées.

cf. Educateur de décembre 2025

Trois lois pour l'école valaisanne

Le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil les trois projets de loi qui avaient été soumis à une consultation en septembre 2025. Les lois concernées sont:

- **Loi sur l'école valaisanne (LEV)**
- **Loi sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS)**
- **Loi sur l'enseignement privé (LPriv)**

Durant les travaux parlementaires de 2026, ces trois lois seront soumises aux échanges et aux votes de la députation.

cf. Educateur d'aout 2025

Commissions et groupes de travail

Différentes commissions et GT se réuniront en 2026 pour traiter de plusieurs sujets liés à l'école valaisanne. Il s'agit notamment de:

- Commission permanente sur les capacités transversales.
- Commission permanente sur les apprentissages fondamentaux.
- GT sur la révision de la loi pour le CO.
- Commissions liées à l'ENT-ISM, moyens d'enseignement, examens, accueil-formation-intégration, formation continue, enseignement spécialisé…
- Commission des branches: MSN, L1, L2-L3, SHS, arts, éducation nutritionnelle – numérique – physique.